



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

### DEBIT DE BOISSONS CATEGORIE

Je soussigné(e) Monsieur Blanc  
Prénoms Olivier  
Profession ou qualité Président de la pétanque joyeuse villefranchoise  
Domicile 3, rue waldeck rousseau  
31290 Villefranche de lauragais  
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un  
débit de boisson temporaire  
A la halle centrale ou place gambetta  
Du 26/02/2023 au 26/02/2023  
A l'occasion de (1) concours pétanque  
(1) Indiquer le motif : foire, Signature  
vente de charité, fête, etc...  
Le 12/01/2023

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### Arrête :

Pétanque joyeuse villefranchoise est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et  
temporaire de boissons de 3 catégorie  
à Villefranche-de-Lauragais Du 26/02/2023 de 8 heures.  
Au 26/02/2023 jusqu'à 23h heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 12/01/2023

